



DOSSIER DE PRESSE

AMNESTY
INTERNATIONAL



SILENCE ON ARME

L'OMERTA DE LA FRANCE SUR SES VENTES D'ARMES

SOMMAIRE

1	LES VENTES D'ARMES EN FRANCE. UN COMMERCE PAS COMME LES AUTRES	p. 9
1.	Un système de contrôle verrouillé par l'exécutif	p. 10
2.	Ce que dit le droit international sur les ventes d'armes	p. 11
3.	Les principaux clients de la France violent le droit international	p. 13
2	SILENCE, ON ARME ! UNE CAMPAGNE POUR DÉJOUER L'OPACITÉ	p. 17
1.	L'enjeu de la transparence indispensable au contrôle	p. 18
2.	Mensonge d'État contre débat démocratique	p. 21
3.	Le cas du Yémen : le débat grandit enfin en Europe	p. 23
3	ILS L'ONT FAIT, POURQUOI PAS LA FRANCE ?	p.27
1.	Trois questions à Aymeric Elluin et Sarah Roussel	p. 28
2.	Le débat démocratique en première ligne	p. 30
3.	Les jeunes se mobilisent	p. 31
4.	Une campagne de publicité : le « savoir tuer » à la française	p. 32

Contact presse

Amnesty International France –
Service presse
+ 33 (0) 1 53 38 65 75 -
+ 33 (0) 6 76 94 37 05
spresse@amnesty.fr



© Jeremy Syker / item

ÉDITO

« Un véritable mensonge d'État qui n'a que trop duré.

La France vend des armes à des pays tels que l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis ou encore l'Égypte, avec le risque extrêmement élevé qu'elles soient utilisées contre des civils, dans le cadre du conflit au Yémen pour les premiers, ou dans un contexte de violentes répressions internes pour le dernier.

Se dissimulant derrière un mur d'opacité et ne rendant de compte à personne, la France poursuit aujourd'hui ses ventes irresponsables, en violation flagrante de ses engagements internationaux. Les armes, il y a ceux qui les vendent, ceux qui les achètent et ceux qui en payent le prix...

Amnesty International exige une véritable transparence des autorités françaises sur ses ventes d'armes, ainsi qu'un réel contrôle par le Parlement. Les ventes d'armes de la France ne peuvent plus être passées sous silence ; le sort de populations civiles en dépend. »

Cécile Coudriou, présidente d'Amnesty International France

La France est le troisième exportateur d'armes au monde. Le secteur de l'armement français est considéré comme un des fleurons de l'industrie de l'hexagone. Véritable objet de fierté nationale, le savoir-faire à la française est exporté à l'étranger, mais nous ne savons que peu de choses du commerce dont il fait l'objet. Qui décide et signe les contrats ? Comment sont exportées les armes françaises ? Quels sont les destinataires finaux et les utilisations finales de ces armes ? Ou encore, quels sont les instruments internationaux qui régissent ce commerce et sont-ils respectés ?

La France est partie à deux instruments internationaux qui ont pour objectif de contrôler et de réguler le commerce des armes à l'échelle mondiale : le Traité sur le commerce des armes (TCA) et la Position commune 2008/944/PESC de l'Union européenne (UE). En tant que signataire du premier et en tant qu'État membre de l'UE pour le second, la France s'est donc engagée à contrôler ses ventes d'armes de façon responsable et à faire preuve de transparence, ceci pour empêcher que des armes ne se retrouvent entre de mauvaises mains et ne servent à commettre des atrocités. Pourtant, la transparence de la France est loin d'être suffisante pour poser les bases d'un contrôle démocratique efficace, permettant de s'assurer qu'elle respecte bien ses engagements internationaux.

De fait, les autorités françaises cultivent la plus grande opacité sur les ventes d'armes du pays. Ce manque de transparence est un obstacle majeur au contrôle d'un commerce « pas comme les autres », dangereux et meurtrier. Au-delà de l'opacité, la mobilisation de la société civile et l'interpellation du gouvernement au cours de ces dernières années se sont heurtées parfois à l'absence de réponse et très souvent au déni, voire au mensonge, de la part du gouvernement. Du côté des industriels, Amnesty International a montré que les entreprises de la défense font preuve d'un véritable déni de responsabilité concernant l'usage des armes qu'ils vendent. Leurs arguments ? Une fois leurs produits expédiés, ils n'ont plus aucun contrôle sur l'usage qui en est fait et la responsabilité des évaluations en matière de droits humains incombe de toute manière à leurs États d'origine via les processus d'octroi de licences d'armements. Or aucun de ces arguments ne tient.

De son côté, le Parlement a abandonné son rôle de contrôle de l'action gouvernementale dans le domaine des ventes d'armes. Pour autant, de nombreux élus ont commencé à faire entendre leurs voix depuis le dépôt d'une résolution, en avril 2018, par le député Sébastien Nadot. Celle-ci vise à créer une commission d'enquête sur le respect des engagements internationaux de la France au regard des autorisations d'exportations d'armes, de munitions, formations, services et assistance accordés ces trois dernières années aux belligérants du conflit au Yémen.

Néanmoins, tout reste à faire pour que le Parlement exerce un contrôle sur l'ensemble des ventes d'armes autorisées dans le plus grand secret par le Premier ministre.

Au Yémen, pays engagé depuis maintenant cinq ans dans une guerre qui a provoqué la « pire crise humanitaire au monde » selon les Nations unies, il est désormais prouvé que des armes françaises sont déployées dans le cadre du conflit et qu'il existe un risque qu'elles servent pour commettre des violations des droits humains et des crimes de guerre. Pourtant la France continue à transférer des armes vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (EAU), principaux belligérants engagés dans ce conflit. En septembre 2019, le Groupe d'éminents d'experts sur le Yémen¹ pointe directement la responsabilité de la France, mais aussi celles de l'Iran, du Royaume-Uni et des États-Unis qui, en fournissant du renseignement, un soutien logistique ou des armes aux parties au conflit, pourraient se rendre complices de crimes de guerre. Les experts de l'ONU concluent leur rapport en demandant à tous les États de s'abstenir de fournir des armes susceptibles d'être utilisées dans le conflit au Yémen.

À l'échelle mondiale, au-delà du conflit au Yémen, les chiffres restent glaçants et ne peuvent qu'appeler à plus de responsabilité et de contrôle de la part des États. Chaque année, près de 500 000 personnes sont tuées par arme à feu, que ce soit ou non en période de conflit. Chaque jour, le nombre de munitions fabriquées est suffisant pour tuer deux fois chaque habitant de la planète...

Et chaque minute dans le monde, une personne est tuée et quinze sont blessées par arme.

La campagne « Silence, on arme ! » est née de ces constats. Dans le prolongement de son travail de longue date pour un meilleur contrôle du commerce des armes, Amnesty International France se mobilisera pendant deux ans pour alerter et sensibiliser l'opinion publique sur « l'omerta » de la France sur ses ventes d'armes et ce qui se cache derrière.

Seuls une véritable transparence de la part du gouvernement et un contrôle efficient du Parlement permettront d'enrayer les transferts d'armements illégaux au regard du droit international et irrespectueux des droits humains.

¹ Crée en 2017 par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour faire la lumière sur les violations du droit international commises dans le pays.

1 //

**LES VENTES D'ARMES EN FRANCE.
UN COMMERCE PAS COMME LES
AUTRES**

1. UN SYSTÈME DE CONTRÔLE VERROUILLÉ PAR L'EXÉCUTIF

En France, le contrôle des ventes d'armes repose sur un principe général de prohibition, défini par un cadre juridique national réformé en 2011 et entré pleinement en vigueur le 4 juin 2014.

Toute activité liée à la fabrication ou au commerce des armes est interdite, sauf si elle est autorisée par l'État. Chaque vente de matériel militaire doit donc être, en amont, officiellement autorisée par les autorités françaises. Avant même d'exporter, toute personne, physique ou morale, qui souhaite fabriquer, faire commerce (acheter pour vendre) ou se livrer à une activité lucrative d'intermédiation (mise en relation de fournisseurs et clients, y compris en dehors du territoire national) de matériels de guerre doit en faire la demande auprès du ministère des Armées. Cette demande donne lieu à la délivrance d'une autorisation de fabrication, de commerce ou d'intermédiation.

Puis, si ces armes sont exportées, elles doivent également faire l'objet d'une autorisation étatique, via la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Cet organe, présidé par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), est composé des ministères chargés des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Économie. Il est placé sous l'autorité du Premier ministre qui, *in fine*, délivre les autorisations d'exportation.

Le régime actuel est régi par le principe de la licence unique. Cette licence d'exportation est une autorisation couvrant l'intégralité du processus d'exportation, de la négociation du contrat jusqu'à la sortie physique des équipements du territoire national. Elle est délivrée par le ministre chargé des douanes, après avis du Premier ministre, des ministres chargés de l'Économie, des Affaires étrangères et de la Défense, dans le cadre de la CIEEMG. Le ministère des Armées, qui participe au contrôle de l'exportation, assure également la promotion des matériels de guerre destinés à l'exportation, tout comme le ministère des Affaires étrangères.

Une fois par mois, les membres de la CIEEMG se réunissent. Chaque réunion est préparée en amont par les ministères concernés, avec le cabinet de chaque ministre et les conseillers politiques. Ainsi, tout au long du processus d'examen, l'échelon politique est associé. Le cabinet militaire du Premier ministre et l'état-major particulier du président de la République sont présents à titre d'observateurs. La CIEEMG procède à un examen des dossiers au cas par cas, chaque ministère pouvant contribuer au processus décisionnel selon son domaine d'expertise. L'avis de la CIEEMG étant purement consultatif, le Premier ministre n'est pas tenu de le respecter. En cas de divergence le président de la République peut également être sollicité pour trancher dans les cas les plus difficiles.

2. CE QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL SUR LES VENTES D'ARMES

La CIEEMG est ainsi au cœur du dispositif national de contrôle. Son rôle consiste au travers de l'examen qu'elle conduit, à fournir un avis argumenté sur la base duquel le Premier ministre accorde ou non l'autorisation d'exporter. La décision d'exporter est donc politique. Elle est aussi entourée de la plus grande opacité. En effet, il n'existe aucune information publique détaillée et exhaustive sur la façon dont la CIEEMG évalue le risque attaché à chaque exportation d'armes, qu'il s'agisse de droits humains ou encore de droit international humanitaire. Le système actuel des ventes d'armes en France est donc extrêmement centralisé, fermé et confidentiel. Les autorités n'étant pas tenues de rendre compte de leurs décisions, un contrôle démocratique est plus que compliqué.

Le 24 décembre 2014, date d'entrée en vigueur du TCA, marque un tournant crucial pour les droits humains et la réduction de la souffrance humaine dans le monde. Premier texte international à fixer interdictions et règles d'évaluation en matière de ventes d'armes, ce traité interdit les transferts d'armes et d'équipements militaires s'il existe un risque important que ceux-ci soient utilisés pour commettre ou faciliter un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre.

Fruit d'une intense mobilisation d'Amnesty International et des ONG partenaires de la Coalition pour le contrôle des armes, le TCA a pour objet de sauver des vies et de protéger les droits fondamentaux contre les effets dévastateurs d'un commerce international des armes trop souvent irresponsable. Le Traité crée une norme internationale que les gouvernements et la société civile peuvent utiliser pour amener ceux qui vendent des armes ou des munitions de façon irresponsable à rendre compte de leurs actes. Il doit empêcher en outre les flux d'armes en direction de lieux où les atteintes aux droits humains sont fréquentes, en comblant les nombreuses failles qui permettent aux marchands d'armes et aux gouvernements peu scrupuleux d'agir impunément.

Les États parties au TCA ont l'obligation d'évaluer s'il existe un risque « majeur », ou non, que leurs exportations d'armes contribuent à de graves violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains. Et le cas échéant, ils ne doivent pas autoriser ces transferts.

Le Traité constraint également les États à présenter chaque année un rapport annuel faisant état de leurs transferts d'armes. La production de ce type de rapport national est un élément crucial pour renforcer la transparence sur le commerce international des armes, qui reste entouré du plus grand secret.

Il faut souligner que le TCA ne comprend aucun mécanisme de vérification indépendant pour garantir que les États respectent les règles relatives aux transferts, certaines puissances s'y étant opposées dès le début des négociations devant les Nations unies. Ainsi, les rapports annuels sur les importations et exportations d'armes sont indispensables pour amener les États à rendre des comptes et doivent être rendus publics. Faute de quoi, les parlementaires, les médias et la société civile ne peuvent pas surveiller les actions des gouvernements. Si la France respecte son obligation de transmettre son rapport annuel au secrétariat du TCA, en revanche elle a échoué ces deux dernières années à le faire dans le délai qui lui est imparti, soit avant le 31 mai de chaque année. Et surtout, le rapport n'est pas présenté aux parlementaires qui ne peuvent pas en débattre.

130 États ont actuellement signé le traité et 104 l'ont ratifié, y compris cinq des dix principaux exportateurs d'armes du monde : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

À l'échelon européen, la France est également liée par la Position commune 2008/944/PESC. Cet outil juridiquement contraignant et antérieur au TCA lui est complémentaire. La Position commune 2008/944/PESC oblige entre autres les États européens à évaluer au cas par cas les demandes d'autorisation d'exportation, en appliquant huit critères. Selon le deuxième critère, l'État exportateur doit prendre en compte le respect des droits humains dans le pays de destination finale et le respect du droit international humanitaire par ce pays. La France doit également produire un rapport national annuel, ce qu'elle fait depuis le début des années 2000, quand la Position commune 2008/944/PESC n'était alors qu'un code de conduite.

Liée par ces deux textes, et fer de lance du premier, la France doit donc les prendre en compte, au cas par cas, lorsqu'elle autorise des exportations d'armes. Pourtant, elle ne semble clairement pas s'y astreindre quand il s'agit d'exporter vers ses plus gros clients, tels que l'Arabie saoudite et l'Égypte.

3. LES PRINCIPAUX CLIENTS DE LA FRANCE VIOLENT LE DROIT INTERNATIONAL

La France est le troisième exportateur d'armes au monde, juste derrière les États-Unis et la Russie. En 2018, une des années record en termes de livraisons depuis 2008, elle a exporté pour 9 milliards d'euros de matériels de guerre. Parmi ses plus gros clients, on retrouve en tête l'Inde, puis l'Arabie saoudite, l'Égypte, les Emirats arabes unis, le Koweït, le Pakistan, le Qatar ainsi que des pays sous embargo comme la Chine et la Russie.

Deuxième client de la France sur la période courant de 2009 à 2018, l'Égypte s'est fait livrer pour plus de 5,5 milliards d'euros de matériels de guerre français. Alors que le régime égyptien est responsable depuis plusieurs années de graves violations des droits humains, les exportations d'armes françaises vers l'Égypte n'ont jamais cessé de croître de manière considérable.

La France a notamment fourni à l'Égypte, entre 2012 et 2014, plus de 200 véhicules blindés produits par Renault Trucks Defense (désormais appelé Arquus). Il s'agit de dizaines de véhicules blindés de maintien de l'ordre MIDS (Midlum Sécurité) et de 191 véhicules blindés Sherpa de type Light Scout (surmonté d'une mitrailleuse télé opérée) et de type Light Station Wagon. À cette époque, Amnesty International alertait déjà sur les risques de violations des droits humains consécutifs de la livraison de véhicules blindés militaires et de maintien de l'ordre français à l'Égypte.

Notre organisation a ensuite prouvé que ceux-ci ont bel et bien été utilisés pour commettre des violations des droits humains, lors de certaines des opérations les plus sanglantes de la répression interne en Égypte, entre 2012 et janvier 2015. Pourtant les autorités françaises ont nié publiquement leurs responsabilités et continué les transferts d'équipements militaires vers l'Égypte.



© Benjamin Girette

L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, tous parties au conflit qui sévit au Yémen depuis 2015, comptent également parmi les premiers clients de la France de ces dernières années, alors même que le conflit fait rage et que des crimes de guerre et de terribles violations des droits humains sont révélés au public par les ONG, diverses instances des Nations unies ainsi que par le travail d'investigation de nombreux médias français et internationaux.

Sur la période 2009-2018, l'Arabie saoudite est en effet le premier client de la France, en termes de livraison d'armes avec plus de 7,7 milliards d'euros de matériels de guerre livrés.

Les Émirats arabes unis sont le troisième client de la France en termes de livraison sur la période 2009-2018 avec plus de 2,6 milliards d'euros de matériels livrés.

Au Yémen, de nombreuses armes françaises sont déployées avec le risque qu'elles soient utilisées contre les populations et infrastructures civiles : artillerie et munitions correspondantes (mortier de 120 mm, canon de 105 mm et canon Caesar de 155 mm), système de désignation laser équipant les avions de combat saoudiens et émiratis (pod Damocles), navires de guerre participant au blocus maritime imposé au Yémen, chars Leclerc, avions ravitailleurs de type MRTT, véhicules blindés de combat, missiles ou encore des armes de petit calibre telles que des fusils de précision.

Ces équipements militaires et prestations sont soumis à un contrôle à l'exportation, selon les termes du TCA et ceux de la Position commune de l'Union européenne. Et pourtant, la France continue encore et toujours d'exporter sans jamais en rendre compte. Mais la France ne fait pas que fournir des armes, elle fournit également des prestations de formations, d'assistance technique et de maintien en condition opérationnelle permettent aux matériels vendus d'être utilisés.

2 //

SILENCE, ON ARME !
UNE CAMPAGNE POUR DÉJOUER
L'OPACITÉ

1. L'ENJEU DE LA TRANSPARENCE INDISPENSABLE AU CONTRÔLE

Alors que 80 % des victimes dans les conflits sont des civils, la France continue d'exporter ses armes au mépris de ses obligations internationales et du respect des droits humains. Pourtant, elle n'a de cesse de mettre en avant son exemplarité en matière de ventes d'armes et déclare régulièrement respecter scrupuleusement ses engagements internationaux. Néanmoins, la transparence et le contrôle du pouvoir exécutif, qui seraient les signes de cette exemplarité, font cruellement défaut. Le domaine réservé ou le secret d'État sont régulièrement convoqués pour justifier une opacité plus que contestable, qui tient de l'omerta. Engagée depuis plusieurs années pour un contrôle effectif et efficace des exportations d'armes dans le monde, Amnesty International France se mobilisera pendant deux ans pour que France prenne enfin ses responsabilités et pour plus de transparence sur ses transferts d'armes comme garantie d'un véritable contrôle démocratique.

Partie au TCA, la France doit d'être à la hauteur de cet engagement en prenant des mesures concrètes pour contrôler son commerce et éviter ainsi de se rendre complice d'atrocités. Pour ce faire, les autorités se doivent d'être parfaitement transparentes : la publication régulière des données exhaustives et détaillées sur les exportations d'armes ainsi qu'un affichage public des processus de décision en sont la clé. Ces garanties devraient en priorité être apportées au Parlement, lieu du débat démocratique. Les ventes d'armes doivent tous nous concerner et ne plus rester une affaire d'État.

Amnesty International considère qu'actuellement, la transparence de la France sur ses exportations d'armement est largement insuffisante pour ne pas dire inexistante : le processus d'évaluation et de décision pour autoriser un transfert d'armes est totalement confidentiel, les licences accordées ne sont pas publiques, leurs contenus et leurs dates de délivrance restent également inconnus. Par ailleurs, si le Premier ministre a toujours la possibilité selon le code de la Défense de suspendre ou encore d'annuler une licence si le contexte le nécessite, l'usage qui est fait de cette prérogative est lui aussi confidentiel.

En raison de cette confidentialité, il est clairement impossible de savoir si et comment les autorités françaises ont évalué le risque que ces armes puissent servir à commettre des violations graves du droit international. Il est ainsi impossible de savoir si, après leur délivrance, des licences ont été suspendues, annulées ou abrogées en raison de la surveillance d'un risque.

La France rend public le rapport annuel sur ses exportations destiné au Parlement. Chaque année, le ministère des Armées présente ainsi depuis près de vingt ans au Parlement français son rapport sur les exportations d'armement de la France. Il ne donne pourtant aucune information utile permettant de s'assurer que la France respecte ses engagements internationaux. Bien au contraire. Actuellement, rien dans ce rapport ne permet de savoir précisément quels matériels militaires (armes, pièces et composants, munitions) et quelles prestations d'assistance technique ou de formations ont fait l'objet de licences d'exportation, de contrats et de livraisons effectives vers tel ou tel pays. Ni de savoir à quel destinataire, à quel utilisateur final ils sont destinés, ni pour quel type d'utilisation finale.

La France cultive une véritable opacité autour de ses ventes d'armes. Il est impossible de s'assurer, aujourd'hui, qu'elle respecte ses engagements internationaux. Pourtant la transparence en matière de commerce des armes est un enjeu majeur pour en assurer son contrôle. Le principe de transparence est indispensable pour que les parlementaires, la société civile et les médias aient un droit de regard et puissent évaluer si la France respecte ou non ses obligations internationales. Troisième pays exportateur d'armes au monde, la France ne peut plus passer ses ventes d'armes sous silence. Faute de transparence, les exportations irresponsables se poursuivent, en catimini.



OPACITÉ À LA FRANÇAISE. L'EXEMPLE DES NAVIRES *BAHRI TABUK* ET *BAHRI YANBU*, CHARGÉS DE MATERIELS MILITAIRES POUR L'ARABIE SAOUDITE

En mai 2019, alors que le débat sur les exportations d'armes de la France bat son plein suite aux révélations du média Disclose, deux navires saoudiens, les *Bahri Yanbu* et *Bahri Tabuk*, tentent successivement de charger des équipements militaires dans des ports français à destination de l'Arabie saoudite.

Le premier, le *Bahri Yanbu*, devait charger huit canons Caesar français, au Havre, le 10 mai 2019, après avoir auparavant embarqué des équipements militaires belges. Suite à la mobilisation de la société civile, emmenée par les ONG Acat et Amnesty International, le chargement n'a finalement pas eu lieu au Havre.

Quelques semaines plus tard, le 28 mai 2019, un second navire de la honte, le *Bahri Tabuk*, en provenance du Canada, tente également de charger des armements au port de Marseille-Fos-sur-Mer. Grâce à l'action de militants et des syndicats de dockers, le navire n'accostera pas dans le port.

Ces deux exemples sont symptomatiques du silence et de l'absence de transparence de la France sur ses ventes d'armes. Sans la vigilance des médias, de certains élus et des ONG, des armes françaises auraient bel et bien été chargées en catimini pour l'Arabie saoudite et, par extension, utilisées dans le cadre du conflit au Yémen. Opacité et secret sur ses ventes d'armes: le gouvernement français s'enfonce délibérément dans un véritable mensonge d'État.

2. MENSONGE D'ÉTAT VERSUS DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Depuis plusieurs années, le gouvernement français maintient coûte que coûte l'opacité sur ses ventes d'armes, quitte à s'enfoncer dans le mensonge et à renier un des fondements du TCA : la nécessité de mettre en place un vrai débat démocratique sur le sujet. Ce débat est également empêché par le discours mettant en avant les bénéfices économiques des ventes d'armes pour l'économie française ainsi que leur nécessité pour assurer l'indépendance de la France. Cela alors que l'enjeu est de s'assurer que la France respecte ses obligations juridiques internationales en refusant de livrer des armes susceptibles de commettre ou de faciliter des atrocités. L'industrie de l'armement, également décrite comme étant à la pointe de la technologie, a bonne presse et est défendue depuis des années par les dirigeants français, quel que soit leur bord politique.

À plusieurs reprises, Amnesty International et la société civile ont dénoncé les risques de transférer des armes à des pays qui pourraient les utiliser pour commettre des violations des droits humains, sans pour autant réussir à impulser un vrai débat démocratique. Si l'opinion publique s'est emparée récemment du sujet, autour du conflit au Yémen et de l'utilisation possible d'armes françaises sur place, ces risques sont restés pendant très longtemps les grands oubliés du débat.

En octobre 2018, Amnesty International publiait un rapport sur l'usage de véhicules blindés français dans le cadre de la répression des manifestations en Égypte. La France a pourtant toujours affirmé ne fournir du matériel qu'aux forces armées, à l'exclusion des forces de police participant à la répression interne.

Face au mensonge et à l'opacité, Amnesty International exige du gouvernement français qu'il rende des comptes sur ses exportations d'armes. Les parlementaires, garants incontournables du débat démocratique, doivent exercer leur contrôle sur les ventes d'armes. Absent du processus décisionnaire, le Parlement ne s'est jamais érigé en instance de contrôle *a posteriori*.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun moyen permettant aux parlementaires, aux médias ou encore à la société civile de s'assurer que les transferts d'armes de la France, autorisés par le seul Premier ministre, soient conformes aux engagements internationaux de la France. Pourtant, les exportations d'armes françaises vers des pays où il existe un risque indéniable qu'elles servent à commettre ou faciliter des exactions se poursuivent en 2019. Le Parlement doit exercer pleinement son contrôle en s'interrogeant sur la légalité des ventes d'armes.

Les parlementaires doivent agir pour mettre fin au mensonge d'État sur les ventes d'armes comme le cas du Yémen l'a montré. Le sujet des ventes d'armes doit enfin devenir un véritable enjeu du débat démocratique, et ceci de manière permanente.



PETITES PHRASES ET GRANDS MENSONGES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS AUTOUR DE SES VENTES D'ARMES

Le 12 octobre 2018, le président Emmanuel Macron affirmait avoir eu la garantie que la France « *ne fait pas partie des fournisseurs sur ces matières-là de l'Arabie saoudite* ».

Le 20 janvier 2019 sur France Inter, Florence Parly, ministre des Armées, déclarait : « *[...] Nous n'avons, récemment, vendu aucune arme qui puisse être utilisée dans le cadre du conflit yéménite [...]. Je n'ai pas connaissance du fait que des armes [françaises] soient utilisées directement dans ce conflit.* »

En février 2019, Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, faisait cette déclaration lapidaire à l'Assemblée nationale : « *Nous ne fournissons rien à l'armée de l'air saoudienne.* »

Pourtant, quelques mois auparavant, en octobre 2018, une note de la direction du renseignement militaire adressée aux autorités françaises exposait dans le détail où et comment les armes françaises étaient utilisées par les forces saoudiennes dans le cadre du conflit au Yémen, y compris lorsque les risques étaient importants pour les populations civiles. Cette note révélait également, noir sur blanc, que des avions de combat Mirage 2000-9 opéraient au Yémen pour les forces émiriennes et que la France avait fourni à l'Arabie saoudite des pods Damoclès, un système de téléguidage laser de bombes, embarqué sur les avions de combat saoudiens. Ces informations sont venues compléter et surtout corroborer le travail d'Amnesty International.

3. LIVRAISONS D'ARMEMENTS

AUX PAYS EN GUERRE AU

YÉMEN : LE DÉBAT GRANDIT

ENFIN EN EUROPE

VENTES D'ARMES

QU'EN PENSENT RÉELLEMENT LES FRANÇAIS ?

Amnesty International a mené une étude avec l'institut de sondages d'opinion Harris Interactive sur un échantillon représentatif de 2 006 Français âgés de 18 ans et plus.

Cette enquête, réalisée entre septembre et octobre 2018, a fait ressortir des tendances qui viennent conforter la nécessité d'une véritable transparence et d'un contrôle renforcé des ventes d'armes en France.

83 % des Français pensent que le commerce des armes en France manque de transparence.

75 % des Français pensent que le commerce des armes en France devrait faire l'objet d'un débat public.

83 % des Français pensent que la France devrait prendre plus d'initiatives pour renforcer le contrôle du commerce des armes.

79 % des Français se déclarent sensibles à la question du commerce des armes.

44 % des Français se déclarent prêts à s'engager dans des actions concrètes en faveur d'une meilleure régulation.

Grâce à la mobilisation des ONG et de la société civile, dans de nombreux pays à travers le monde et depuis le début du conflit au Yémen, des avancées marquantes ont mené vers un arrêt des transferts d'armes. Si l'annulation immédiate et totale des transferts n'est pas encore au goût du jour, on assiste pourtant à une véritable prise de conscience de la part de certains États. L'Autriche, la Norvège, la Finlande, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà annoncé la suspension de leurs transferts d'armes ou l'adoption de restrictions vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

Depuis le mois de juin 2019, les autorités et les tribunaux de six pays ont également pris des décisions positives.

- En **Belgique**, le Conseil d'État, la plus haute juridiction du pays, a annulé les licences d'exportation des fabricants d'armes wallons FN Herstal et CMI Defence vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Des ONG belges avaient saisi la justice, avec l'appui d'Amnesty International Belgique.
- Le **Canada** devient le 104^e État parti au TCA. Cette décision est intervenue sur fond de controverses autour des exportations de véhicules blindés légers vers l'Arabie saoudite.
- Au **Royaume-Uni**, un jugement de la Cour d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles a contraint le gouvernement à annoncer qu'il ne délivrera plus de nouvelles licences pour le transfert d'armes à la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis

et qu'il réexaminerait les licences existantes. La Cour a souligné l'importance de nos recherches, ainsi que celles d'autres ONG et de l'ONU, qui constituent des éléments de preuve fiables quant aux risques inhérents à l'approbation d'exportations d'armes vers l'Arabie saoudite.

- Le Sénat des **États-Unis** a voté le blocage de ventes d'armes à la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis pour un montant de neuf milliards de dollars, indépendamment du fait que Donald Trump ait finalement imposé son veto. Des ventes pour lesquelles le gouvernement Trump avait invoqué un motif d'urgence.
- En **Italie**, la Chambre des représentants a décidé que les transferts d'armes vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis seraient suspendus tant qu'il existerait un risque évident que ces armes servent à commettre des atrocités au Yémen. Cette motion concerne en particulier les exportations de munitions et de bombes.
- Enfin, en **Suisse**, le département fédéral des Affaires étrangères a interdit la fourniture de services par Pilatus Aircraft Ltd en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. Il va également ouvrir une enquête sur la légalité de l'appui logistique prêté par cette entreprise aux forces armées engagées au Yémen.

Malgré ces décisions positives de nombreux pays, la France demeure un mauvais élève en matière de ventes d'armes, quand pourtant une majorité des Français réclament plus de transparence et une meilleure régulation.

3 //

**ILS L'ONT FAIT,
POURQUOI PAS LA FRANCE ?**

1. TROIS QUESTIONS À AYMERIC ELLUIN ET SARAH ROUSSEL SUR LA CAMPAGNE « SILENCE, ON ARME ! »



POURQUOI LANCER CETTE CAMPAGNE ?

Aymeric Elluin: Amnesty International lutte pour que le droit international, garant du respect des droits humains, soit appliqué et respecté. Après plusieurs années de mobilisation pour que le TCA soit ratifié, la seconde étape désormais est d'avoir la garantie que les pays respectent leurs engagements. En France, ce n'est clairement pas le cas, et nous ne cessons d'alerter sur les risques de certains transferts d'équipement militaires. La campagne « Silence, on arme ! » a pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les citoyens français autour de ce sujet crucial. Nous continuerons tant que des ventes irresponsables, qui mettent des vies humaines en danger, sont en jeu.

Sarah Roussel: La France est depuis trop longtemps ambiguë sur ses ventes d'armes. Elle maintient haut et fort qu'elle respecte ses engagements internationaux, tout en les bafouant ouvertement. Récemment, face à la mobilisation de la société civile, les autorités françaises se sont enfoncées délibérément dans le mensonge sur leurs ventes d'armes. Nous sommes maintenant dans un moment clé pour que la France fasse enfin le choix de la responsabilité.

CONTRÔLE, TRANSPARENCE, DÉBAT DÉMOCRATIQUE : EST-CE SUFFISANT POUR QUE LA FRANCE CESSE SES VENTES D'ARMES IRRESPONSABLES ?

SR: Aujourd'hui, même si le sujet devient de plus en plus visible, grâce notamment à l'action de la société civile, les autorités ne rendent aucun compte sur leurs exportations d'armes. Impossible de savoir quelle décision d'exporter a été prise et à quel moment, si le processus de contrôle a bien été appliqué, etc. Et même si la France produit chaque année un rapport au Parlement, les données qu'on y retrouve sont trop peu précises pour qu'elles puissent être questionnées. Alors oui, une transparence, un vrai contrôle efficient par le Parlement, instance de représentation démocratique, sont indispensables pour s'assurer que les transferts d'armes réalisés par la France sont bien légaux.

AE: Le commerce des armes n'est pas un commerce comme les autres. Il s'agit d'un commerce qui met des milliers de vies humaines en jeu. Il doit être soumis à un débat public, d'autant plus que les armes françaises sont vendues au nom des citoyens. Il ne peut pas se faire en catimini, sous couvert de « secret défense ». Quand la France rendra réellement des comptes sur ses ventes d'armes et les soumettra au contrôle du Parlement, ce sera effectivement une très grande victoire pour le respect des droits humains.

« SILENCE. ON ARME ! ». COMMENT ALLEZ-VOUS MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE PENDANT CES DEUX ANNÉES ?

AE: Dans le prolongement de notre action de ces dernières années, nous allons demander aux parlementaires de se saisir du sujet pour réclamer plus de contrôle. Plusieurs parlementaires ont déjà pris cette voie et nous espérons qu'ils soient de plus en plus nombreux. Les ventes d'armes sont l'affaire de tous ! Le gouvernement ne peut continuer à s'enfermer dans l'hypocrisie, en déclarant respecter ses engagements et en les bafouant en même temps. Les parlementaires ont le pouvoir mais aussi le devoir d'exiger du gouvernement une véritable transparence et des instances de contrôle démocratique.

SR: En parallèle, une grande partie de notre travail pendant deux ans consistera à informer et alerter l'opinion publique. Résultats de plusieurs années d'omerta, trop peu de français encore sont informés sur les enjeux des ventes d'armes françaises et surtout, sur le fait qu'un vrai contrôle démocratique est possible. La France ne peut continuer à vendre des armes de manière irresponsable et à violer ses engagements internationaux au nom de tous.

2. LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE EN PREMIÈRE LIGNE

UN RÉSEAU DE MILITANTS POUR INFORMER ET SENSIBILISER SUR LE « SAVOIR-TUER » À LA FRANÇAISE

Après plusieurs années d'opacité et de secret défense imposé sur les ventes d'armes françaises, les militants d'Amnesty International France auront pour mission de sensibiliser et d'informer un public large sur les enjeux liés à ce commerce « pas comme les autres » pendant deux ans. En s'appuyant sur un réseau militant de plus de 6000 personnes, Amnesty International France souhaite dans un premier temps contrecarrer l'argumentaire des autorités françaises en informant réellement les citoyens sur le système d'exportation des ventes d'armes françaises, ainsi que sur ses enjeux, mais aussi dévoiler le mensonge d'État. L'objectif: changer la perception des Français sur les ventes d'armes en leur donnant les outils pour comprendre les enjeux et peser dans le débat.

Les militants d'Amnesty International seront également amenés à interpeller leurs élus. En effet, le gouvernement doit faire toute la transparence sur les ventes d'armes françaises et le Parlement doit jouer pleinement son rôle de contrôle en s'interrogeant sur la légalité des ventes d'armes, afin de s'assurer que des équipements militaires français ne risquent pas de conduire la France à contrevenir à ses propres engagements internationaux.

- **Contre-argumentaire.** Le sujet des ventes d'armes véhicule un certain nombre d'idées reçues et de stéréotypes, qui bien souvent vont dans le sens du discours officiel du gouvernement : « *Un secteur créateur d'emplois* », « *Des lobbys trop puissants pour qu'on puisse agir* », « *Si ce n'est pas la France qui vend ces armes d'autres le feront* », ou encore « *Une campagne contre les armes ? Quelle utopie !* ». Amnesty International France proposera un contre-argumentaire étayé pour alimenter le débat. Devoir de transparence, engagements internationaux, contrôle parlementaire, responsabilité et protection des civils : autant d'enjeux qui seront exposés de manière claire et accessible au public français par les militants d'Amnesty International France. Un dépliant exposant les principaux enjeux et demandes de la campagne sera également distribué largement.

- **Événements.** Conférences, débats, projections de films, animation sur les festivals et foires régionales mais aussi, *sit-in*, fausses ventes d'armes sur les marchés, « manifestations égoïstes » visant à porter un discours décalé sur un sujet pour interpeller le public, etc. Sur une grande partie du territoire français, les militants se mobiliseront pour aller à la rencontre des citoyens français, les interpeller et les sensibiliser sur le sujet.

3. LES JEUNES SE MOBILISENT

« ACTION ! »

- Dans un second temps, les Français seront appelés à agir concrètement pour réclamer le « droit de savoir » ainsi qu'un contrôle efficient des ventes d'armes en France. À cet effet une pétition, appelant le président Macron à faire toute la transparence sur les ventes d'armes et à mieux contrôler leur commerce, a été lancée sur le site d'Amnesty International France. Une première pétition « Conflit au Yémen: stop aux ventes d'armes françaises » sera également remise au président Macron dans les premiers mois de la campagne, pour réclamer aux autorités françaises de suspendre immédiatement les transferts d'armes vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.
- **Plaidoyer local.** Les militants auront également pour mission de prendre rendez-vous avec leurs députés pour les sensibiliser et les convaincre de peser eux aussi sur le gouvernement pour demander un débat public sur la question des ventes d'armes françaises. Les militants d'Amnesty International concentreront par ailleurs leurs efforts sur certaines régions de France où l'industrie de l'armement est plus particulièrement implantée: région Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine, etc. Autant de territoires où les entreprises de l'armement fleurissent. Des régions clés pour sensibiliser sur les enjeux de certaines ventes irresponsables.

Pour la première fois, Amnesty International France développe, dans le cadre d'une campagne, un programme de jeunes activistes en créant la « cellule arme ». La cellule est composée de vingt-trois jeunes ambassadeurs et ambassadrices bénévoles, âgés de 18 à 28 ans, étudiants ou en activité, qui s'investissent pendant un an et demi et s'engagent à mener des actions de terrain à travers toute la France.

Ils ont en commun une détermination sans faille et une volonté de faire bouger les choses. Leur objectif ? Faire émerger un sentiment d'indignation général pour que les ventes d'armes françaises deviennent un enjeu du débat démocratique.

Plaidoyer local, médias, réseaux sociaux, organisation d'événements, etc. ils seront sur tous les fronts pour atteindre leur but.

Contre le silence, ils ont décidé de faire du bruit.

- « *Trop souvent, le business l'emporte sur la morale, la raison et les droits fondamentaux* » : Paola, 18 ans.
- « *Ce qui m'anime c'est de chercher à changer les choses, sans naïveté* » : Achraf, 21 ans.
- « *Nous devons apporter une réponse collective et massive face à ces actions criminelles* » : Astrid, 27 ans.

Suivez leurs activités sur Twitter, Facebook et Instagram grâce au #SilenceOnArme

4. UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ : LE « SAVOIR-TUER » À LA FRANÇAISE

À l'échelle nationale, en collaboration étroite avec l'agence DDB Paris, Amnesty International France diffusera une campagne de publicité décalée et grinçante, pour interpeller le grand public sur le sujet et accompagner cette mobilisation de terrain.

Pour proposer son idée de campagne publicitaire à Amnesty International France, l'agence DDB est partie du constat suivant : la France est universellement connue pour son savoir-faire, ce ne serait que justice qu'elle le soit pour son savoir-tuer. En effet, depuis plusieurs années le gouvernement français prône les produits et industries « made in France » vendus dans de nombreux pays. En matière de vente de produits français sur les marchés mondiaux, l'industrie du luxe est celle qui nous vient en premier à l'esprit. Pourtant la mode n'est pas le seul fleuron de l'industrie française. Il y a également les armes qui sont vendues dans un cadre réglementé, mais peu respecté.

Afin de rappeler au gouvernement ses responsabilités et ses obligations mais aussi afin de sensibiliser le grand public, Amnesty International France, en partenariat avec l'agence DDB Paris, a décidé de lancer cette campagne qui dénonce les agissements des dirigeants français en faisant le parallèle entre l'industrie de la mode et le commerce des armes.

La campagne sera lancée en affichage, en même temps que la semaine de la mode à Paris, à partir du 23 septembre 2019, et côtoiera ainsi les visuels des grandes marques de mode françaises. Elle sera également diffusée en on et off line dans différents médias ainsi que sur le site et les réseaux sociaux d'Amnesty International France.



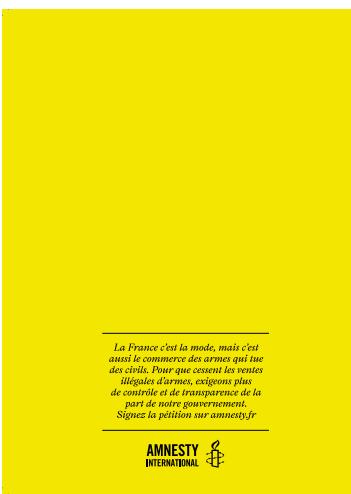
La France c'est la mode, mais c'est aussi le commerce des armes qui tue des civils. Pour que cessent les ventes illégales d'armes, exigeons plus de contrôle et de transparence de la part de notre gouvernement. Signez la pétition sur amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL



La France c'est la mode, mais c'est aussi le commerce des armes qui tue des civils. Pour que cessent les ventes illégales d'armes, exigeons plus de contrôle et de transparence de la part de notre gouvernement. Signez la pétition sur amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL



La France c'est la mode, mais c'est aussi le commerce des armes qui tue des civils. Pour que cessent les ventes illégales d'armes, exigeons plus de contrôle et de transparence de la part de notre gouvernement. Signez la pétition sur amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL



La France c'est la mode, mais c'est aussi le commerce des armes qui tue des civils. Pour que cessent les ventes illégales d'armes, exigeons plus de contrôle et de transparence de la part de notre gouvernement. Signez la pétition sur amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL

RESSOURCES ET COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

SOURCES ET SITES DE RÉFÉRENCES

Sipri (Stockholm International Peace Research Institute)

<https://sipri.org/>

Le Sipri est un institut international indépendant spécialisé dans la recherche sur les conflits, les armements, leur contrôle et le désarmement. Fondé en 1966, il fournit données, analyses et recommandations sur la base de sources ouvertes. Le Sipri publie chaque année un rapport sur les ventes, transferts et productions d'armes à travers le monde, le *SIPRI Yearbook*.

« Made in France » - Enquête de Disclose, mai 2019

<https://made-in-france.disclose.ngo/fr/>

Une fuite inédite de documents secret défense révèle l'usage massif d'armes françaises dans la guerre au Yémen. Après plusieurs mois d'enquête, Disclose démontre que ces armes sont employées contre des civils.

Rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armements de la France en 2019

<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/exportations-d-armement-le-rapport-au-parlement-2019>

RECHERCHES ET PARUTIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Étude Juridique « Les transferts d'armes de la France dans le cadre du conflit au Yémen » - Ancile Avocats, mars 2018

« Égypte. Des armes françaises au cœur de la répression » – Amnesty International, octobre 2018

« Rapport au Parlement sur les exportations d'armes de la France en 2018. Ce que l'on ne nous dit pas, ce qui doit changer » - Amnesty International France, juillet 2019

« Yémen : l'implication de la France ne se dément pas » - Billet d'opinion d'Amnesty International sur Médiapart, mars 2019.

« Déni de responsabilité. Politiques relatives aux droits humains dans le secteur de la défense » - Amnesty International, septembre 2019.

Également, sur la chaîne Youtube d'Amnesty France

« Comprendre le commerce des armes » avec Léo Grasset de DirtyBiology
« Des armes françaises dans la répression en Egypte » avec Sarah Roussel, chargée de campagne Armes à Amnesty France.

« Des armes françaises au Yémen ? » avec Aymeric Elluin, responsable de plaidoyer Armes à Amnesty International France

LIVRES ET DOCUMENTAIRES

Mon pays fabrique des armes – Anne Poiret, Talweg production, 2018

Depuis quelques années, les ventes d'armes françaises explosent et la France est devenue le troisième exportateur mondial. Pourtant, le grand public sait peu de choses de ce fleuron industriel français, de ses usines, de ses salariés, des régions productrices d'armes et des grandes instances d'État chargées de les vendre. Car la France exporte massivement vers le Moyen-Orient. Beaucoup vers l'Arabie saoudite. Au sein de l'État, qui arbitre lorsqu'il s'agit de vendre à des régimes suspectés de crimes de guerre ? À quoi la *realpolitik* nous constraint-elle ? Dans le reste de l'Europe, la société civile réagit à cette question. Si les armes sont si cruciales pour l'emploi des Français, si elles participent autant à l'indépendance de notre pays, pourquoi y sont-elles un angle mort du débat public ?

Crimes de guerre au Yémen. Les complicités européennes – Alexandra Jousset, CAPA, 2019

En continuant à vendre des armes à l'Arabie saoudite, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne seraient complices de crimes de guerre au Yémen. Face au silence des gouvernements, une enquête sur les dessous d'un trafic opaque et lucratif.

Mon pays vend des armes – Anne Poiret, éd. Les Arènes, mai 2019

Avec 17 milliards de contrats, la France est devenue en 2017 le troisième pays exportateur d'armes. Mais dans un contexte de réarmement mondial, à qui et à quoi servent ces armes ? Conflits conventionnels ? Crimes de guerre à l'encontre de civils comme au Yémen ? Approvisionnement d'une dictature comme l'Égypte du maréchal Al-Sissi ? *Mon pays vend des armes* plonge dans ce monde secret et croise les sources (officielles, officieuses), en France et à l'étranger, de la commission autorisant les exportations à l'impuissance de nos députés. Cette enquête sur un angle mort de la politique française dévoile le fonctionnement de l'appareil d'État et décrypte un fleuron national, prospère, jamais soumis au débat démocratique.

Ventes d'armes. Aux armes et caetera – *La Revue dessinée*, printemps 2019

Dossier sur l'armement, « une industrie française qui ne connaît pas la crise » dans *La Revue dessinée* du printemps 2019. Ses ardents défenseurs sont loquaces dès qu'il s'agit de vanter ses 200 000 emplois et ses 4 000 PME. Mais à quel prix ? Un reportage dessiné d'Anne-Sophie Simpere et Vincent Sorel.

SILENCE ON ARME

Le secteur de l'armement est considéré comme l'un des fleurons de l'industrie française, mais nous ne savons que peu de choses du commerce dont il fait l'objet.

La France cultive en effet la plus grande opacité sur ses ventes d'armes. Ce manque de transparence est un obstacle majeur au contrôle d'un commerce dangereux et meurtrier. Quoiqu'en disent les autorités françaises, il est à ce jour impossible de garantir que des armes françaises ne sont et ne seront pas utilisées pour commettre des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire.

Pourtant, la France a pris des engagements internationaux, notamment en ratifiant le Traité international sur le commerce des armes (TCA) : notre pays ne doit pas vendre d'armes dès lors qu'il y a un risque qu'elles puissent être utilisées pour commettre des atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire, en particulier contre des civils ou des biens civils.

Pour dénoncer les graves manquements des autorités françaises en matière de transparence et de contrôle, nous avons décidé de lancer la campagne « Silence, on arme ! »

Nous exigeons du gouvernement qu'il rende des comptes sur les exportations d'armes du pays. Les parlementaires, garants incontournables du débat démocratique, doivent quant à eux pouvoir jouer leur rôle et exercer un meilleur contrôle de ces ventes d'armes. Nous allons aussi agir pour que l'opinion comprenne les enjeux de ce débat et nous aider à peser sur les dirigeants.

Crée en 1961, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant de plus de 7 millions de membres et sympathisants qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion de tous les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Amnesty International a reçu le prix Nobel de la paix en 1977. La section française (AIF) a été créée en 1971. Son financement repose sur la générosité du public (200 000 donateurs), sur les ventes de produits de soutien et les cotisations de plus de 90 000 membres.

